

Lieu des Rencontres Juridiques

Grand amphithéâtre de l'Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard - 69367 Lyon Cedex 07
Tramway T1, arrêt «Quai Claude Bernard»

Organisation

Université Lumière Lyon 2, Faculté de Droit et Science politique, Centre de recherches Droits, Contrats, Territoires

Contact et renseignements

Inscription obligatoire

Karine GUIGNABAUDET

Faculté de Droit et Science politique (FDSP)
Campus Berges du Rhône- Bât. Clio
4, rue de l'Université - F69365 Lyon cedex 07
Tél : 04 78 69 70 00 - Fax : 04 78 69 73 59

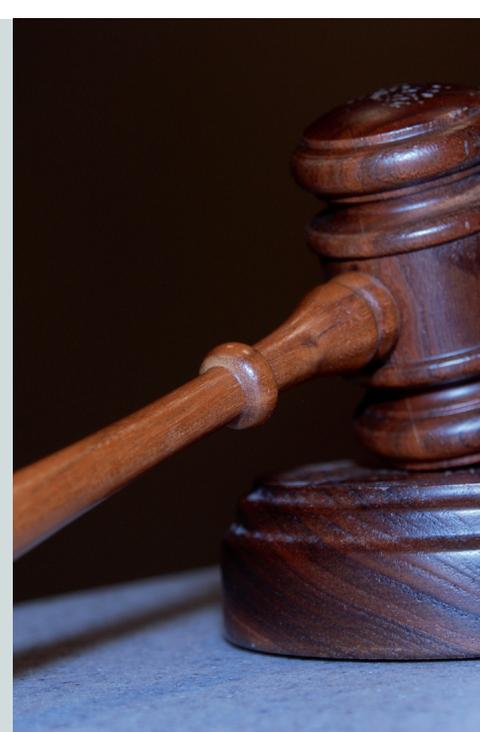
Particularité : gratuit, éligible à la formation continue des avocats
(tarif pour ceux souhaitant bénéficier de cette possibilité : 80 €)

<http://fdsp.univ-lyon2.fr>

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE RHÔNE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON LE DÉPARTEMENT

UNIVERSITÉ DE LYON

DCT
droitscontratsterritoires



Faculté de Droit
et Science politique

Les 16^e Rencontres Juridiques 2012

Vendredi 26 octobre 2012

Grand Amphithéâtre de l'Université Lumière
de 9h à 18h

L'inappropriable

Plongée au cœur des *commons*

Quelle(s) propriété(s) pour demain ?

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON

Comment dessiner la ligne de partage entre biens privés, communs et publics ? Quel impact ont les régimes propriétaires sur le double terrain du tangible et de l'intangible dans la logique d'accès aux ressources ? Voilà les interrogations auxquelles *Les Rencontres* voudraient apporter des éléments de réponse. Les conséquences sont majeures pour la circulation, l'appropriation non seulement des biens culturels et de la connaissance scientifique, mais de façon plus inédite encore des tangibles (location, vente de morceaux de territoire étatique). Car s'il reste exact que la notion de biens communs - et son équivalent économique les *commons* - se sont installés dans le discours relatif à la propriété intellectuelle, au point d'évoquer une tragédie des anti-communs (Rapport de M. Heller), la propriété des tangibles est en passe de susciter le même opprobre. Il s'agit de croiser le regard du juriste (publiciste et privatiste) et de l'économiste sur ces choses communes, ces biens publics *inappropriables*, pour en cerner les contours. Après avoir identifié ces objets *inappropriables* (par nature ou par le droit), il conviendra de vérifier si leur délimitation actuelle résiste à la tension qui s'exerce entre logique d'appropriation privée et de mise en commun, afin d'esquisser ce que pourrait être un nouveau modèle d'usage commun. De nouvelles formes de propriété (commune, partagée, collective, collaborative, virtuelle, multiple) plus respectueuse de l'idée de biens communs, sont-elles envisageables ? Tel est le destin du droit de propriété, « une propriété malmenée, décriée, mais peut-être l'espoir d'une propriété vraie qui serait pour demain » (Christian ATIAS, 1985). Avec *L'inappropriable*, c'est à une autre manière de poursuivre la réflexion sur l'évolution de la propriété depuis le Code civil que ces Rencontres 2012 vous convient.



Accueil des participants : 8h30

Mots de bienvenue : 9h00
présentation des Rencontres Juridiques
par Marie-Odile NICLOUD, Doyen de la FDSP

9h15

Introduction : « Encore la propriété ! »

• « Variations sur les définitions »

par Marie-Christine PIATTI, Professeur de droit privé

• « Enjeux croisés du droit de propriété »

par Geneviève IACONO, Maître de conférences (HDR)
de droit public

Matinée

ÉTAT DES LIEUX

UNE VISION CLASSIQUE ET CONTENUE DES BIENS INAPPROPRIABLES

Présidence : Isabelle BON-GARCIN

Professeur de droit privé - Directrice de l'EA « DCT »

10h00

I. Du côté des tangibles : les biens inappropriables par nature

L'exemple de l'eau

Daniel DÜRR,

Maître de conférences de droit public

L'exemple des éléments du corps humain

Sylvie BERNIGAUD,

Maître de conférences de droit privé

L'exemple des deniers publics

Messaoud SAOUDI,

Maître de conférences de droit public

L'exemple des fonctions publiques

Michel GUILLOT,

Maître de conférences de droit public

Pause-café : 11h05

11h35

II. Du côté des intangibles : les biens inappropriables par construction juridique

L'exemple des idées

Pierre BRASQUIES, Doctorant de droit privé

(Thèse en droit de la propriété intellectuelle)

L'exemple des données à caractère personnel

L'appropriation des composantes de l'identité
Par Nicolas CHAMBARDON, Doctorant de droit public (Thèse en libertés fondamentales – La protection de l'identité numérique)

Questions - débat : 12h00

Déjeuner libre : 12h35

Après-midi

ENJEUX & PERSPECTIVES

UNE VISION RENOUVELÉE ET PARADOXALE DES BIENS INAPPROPRIABLES

Présidence : Patrick JANIN

Maître de conférences de droit public

13h30

I. Enjeux : Les nouveaux repères du marché et de la propriété

L'exemple du droit d'auteur sur les réseaux

Anne Emmanuelle KAHN, Maître de conférences de droit privé (HDR) – Représentante Lyon 2 à l'École doctorale

L'exemple du « droit » de polluer

Marie-Christine PIATTI, Professeur de droit privé

L'exemple des terres expropriables

(La marchandisation de la terre comme variable d'ajustement des logiques financières)

Geneviève IACONO, Maître de conférences (HDR) de droit public - Directeur du Master « DGRHSP »

14h50

II. Perspectives : Les nouvelles conceptions de la propriété

L'exemple du bail emphytéotique : un foncier éclaté

Laurent GUIGNARD,

Maître de conférences de droit privé

L'exemple de l'habitat coopératif

Marc UHRY, Président de la Fondation Abbé Pierre

Pause-café : 15h30

Questions - débat : 16h30

Synthèse Simon GILBERT et/ou Bruno DAUGERON, Professeurs de droit public

17h30 **Clôture des rencontres**